



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 1 août 2016 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016**
4. **FINANCES**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
  - 4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement
  - 4.4 Emprunt au fonds de roulement
  - 4.5 Transferts budgétaires
  - 4.6 Appropriation du surplus non affecté
  - 4.7 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Avis de motion pour amender le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Luce (règlement R-2011-156)
  - 5.2 Avis de motion pour amender le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Luce (règlement R-2012-171)
  - 5.3 Promesse d'achat du lot 4 982 903
  - 5.4 Entente avec la compagnie Gilbert Garon Bic inc.
  - 5.5 Avis de motion pour des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la route 132 Ouest
6. **URBANISME**
  - 6.1 Demande à la CPTAQ de Claveau Concassage et granulats Ltée pour un chemin d'accès
  - 6.2 Demande de dérogation mineure - 168, route du Fleuve Est
  - 6.3 PIIA - 116, route du Fleuve Ouest
7. **LOISIRS**
  - 7.1 Achat d'exerciseurs
8. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Offre de services du service de génie municipal de la MRC de La Mitis dans le projet de réfection de la rue des Érables
  - 8.2 Offre de services du service de génie municipal de la MRC de La Mitis dans le projet de réfection des rues Dechamplain et Saint-Antoine



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- 8.3 Offre de services du service de génie municipal de la MRC de La Mitis dans le projet de réfection et de prolongement du trottoir - route du Fleuve Ouest
- 8.4 Soumissions pour services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1 Achat d'appareils respiratoires
- 10. CORRESPONDANCE**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 11.1 Services professionnels pour la réalisation de deux (2) forages sur la rue des Érables
  - 11.2 Congédiement de monsieur Kevin Jalbert
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. FERMETURE DE LA SÉANCE**

### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit et est accepté.

### FINANCES

#### 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 5 662 à 5 745, 5 748 à 5 775, au montant de 136 564,56 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Également, les paiements par AccèsD Affaires pour payer :

- Agence du revenu du Canada au montant de 9 673,66 \$
- Ministre du revenu au montant de 23 591,23 \$

sont acceptés.

016-08-167

2016-08-168

016-08-169



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 59 390,42 \$ sont acceptées.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé

Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

2016-08-170

### 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 523 à 527, au montant de 134 222,07 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé

Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

2016-08-171

### 4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, soit les chèques numéros 165 à 167, au montant de 6 868,95 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé

Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

2016-08-172

### 4.4 Emprunt au fonds de roulement

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu qu'une somme de 6 281,89 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.



No de résolution  
ou annotation

2016-08-173

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 4.5 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2016-70 à 2016-95 inclusivement au montant de 18 542 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2016-70	4 736 \$	03 41000 002	02 12004 412
2016-71	1 546 \$	03 41000 002	02 19002 411
2016-72	200 \$	01 21111 000	02 19002 970
2016-73	41 \$	02 32000 342	02 32000 411
2016-74	12 \$	02 32000 310	02 32000 411
2016-75	122 \$	02 19000 421	02 32000 421
2016-76	112 \$	02 33000 455	02 32000 455
2016-77	44 \$	02 41100 455	02 32000 455
2016-78	211 \$	02 32003 526	02 32001 526
2016-79	58 \$	02 32003 526	02 32009 526
2016-80	122 \$	02 19000 421	02 33000 421
2016-81	1 \$	01 21111 000	02 33001 443
2016-82	211 \$	02 33003 526	02 33001 526
2016-83	207 \$	01 21111 000	02 34000 521
2016-84	1 395 \$	03 41000 002	02 35500 640
2016-85	79 \$	03 41000 002	02 41200 521
2016-86	877 \$	03 41000 002	02 41200 521
2016-87	1 047 \$	03 41000 002	02 41201 521
2016-88	500 \$	01 21111 000	02 45230 640
2016-89	15 \$	02 32000 141	02 46000 141
2016-90	3 \$	02 32000 200	02 46000 200
2016-91	1 985 \$	03 41000 002	02 62900 459
2016-92	4 309 \$	03 41000 002	02 70140 522
2016-93	19 \$	03 41000 002	02 70140 522
2016-94	385 \$	03 41000 002	02 41200 411
2016-95	305 \$	03 41000 002	02 41201 411
<b>TOTAL</b>	<b>18 542 \$</b>		

2016-08-174

### 4.6 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu qu'une somme de 16 683 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une autre somme de 11 789 \$ soit également appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

2016-08-175

### 4.7 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 27 juillet 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### ADMINISTRATION

2016-08-176

#### 5.1 Avis de motion pour amender le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Luce (règlement R-2013-190)

Avis de motion est donné par le maire monsieur Paul-Eugène Gagnon et unanimement résolu à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté afin d'amender le règlement R-2013-190, par lequel a été constitué le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Luce.

Il est à noter que lors de cette séance du 1<sup>er</sup> août 2016, le maire monsieur Paul-Eugène Gagnon a présenté le projet de règlement R-2016-223, amendant le règlement R-2013-190.

2016-08-177

#### 5.2 Avis de motion pour amender le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Luce (règlement R-2012-171)

Avis de motion est donné par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté afin d'amender le règlement R-2012-171, par lequel a été constitué le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Luce.

Il est à noter que lors de cette séance du 1<sup>er</sup> août 2016, le conseiller monsieur Jocelyn Ross a présenté le projet de règlement R-2016-224, amendant le règlement R-2012-171.

2016-08-178

#### 5.3 Promesse d'achat du lot 4 982 903

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter la promesse d'achat faite par monsieur Yvan Corriveau, pour le lot numéro 4 982 903, se trouvant sur la rue Caron, pour le prix de 34 261 \$ avant taxes. La promesse d'achat sera transmise au notaire choisi par l'acheteur pour l'établissement du contrat.

Le maire et le directeur général sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

2016-08-179

#### 5.4 Entente avec la compagnie Gilbert Garon Bic inc.

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'autoriser la compagnie *Gilbert Garon Bic inc.* à enfouir une ou deux conduites servant au transport de l'eau sous la route Carrier. Le maire et la directrice générale adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce l'entente à cet effet.

2016-08-180

#### 5.5 Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la route 132 Ouest

Avis de motion est donné par monsieur Jocelyn Ross à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire, remplacement de la conduite d'aqueduc et installation d'une conduite de refoulement sur la route 132 Ouest.

### URBANISME

2016-08-181

#### 6.1 Demande à la CPTAQ de Claveau Concassage et granulats Ltée pour un chemin d'accès

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec par Claveau concassage & granulats Ltée afin d'obtenir le renouvellement d'un chemin d'accès à une carrière sur les lots 3 464 856, 3 465 268, 3 465 275 et 3 465 276 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin d'accès est déjà existant;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Critères obligatoires	
Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Il s'agit d'un chemin d'accès existant, il n'y aura pas d'impacts supplémentaires sur l'agriculture.
Les possibilités d'utilisation du lot et des lots avoisinants	
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Faibles, compte tenu de la petite superficie visée par la demande
Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Faibles, compte tenu qu'il n'y a pas de normes de distances séparatrices applicables.
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par statistique Canada	Seul emplacement disponible en raison de la localisation de la sablière
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Faible impact compte tenu de la petite superficie visée par la demande
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et	Non applicable



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

sol dans la municipalité et dans la région	
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Faible impact compte tenu de la petite superficie visée par la demande
L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique.	Aucun effet significatif
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.	Non-applicable
<b>Critères facultatifs</b>	
Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaires transmis par une municipalité régionale de comté ou par une communauté	Aucun avis de non-conformité
Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Impossible d'accéder à la sablière sans faire un détour de plusieurs kilomètres

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de *Claveau concassage & granulats Ltée* afin d'obtenir le renouvellement d'un chemin d'accès à une carrière sur les lots 3 464 856, 3 465 268, 3 465 275 et 3 465 276 du cadastre du Québec.

2016-08-182

### 6.2 Demande de dérogation mineure - 168, route du Fleuve Est

**CONSIDÉRANT** la dérogation mineure présentée pour la propriété du 168, route du Fleuve Est, étant constituée du lot 3 464 265 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce sous le matricule numéro 4280-80-4895, à l'effet de permettre le déplacement de la résidence avec une marge avant de 2,47 mètres, alors que le règlement prescrit un minimum de 4 mètres ainsi qu'une marge de recul latérale gauche de 2,79 mètres, alors que le règlement prescrit une marge de recul latérale minimum de 3 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au propriétaire qui fait la demande de dérogation mineure;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 168, route du Fleuve Est;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété du 168, route du Fleuve Est telle que décrite précédemment, conditionnellement à ce que lorsque le bâtiment sera déplacé qu'un arpenteur-géomètre soit sur place pour s'assurer de la bonne localisation du bâtiment et qu'un rapport soit remis à la Municipalité à cet effet.

2016-08-183

### 6.3 P.I.I.A. – 116, route du Fleuve Ouest

**CONSIDÉRANT** le P.I.I.A. présenté pour le 116, route du Fleuve Ouest à Sainte-Luce, étant constitué du lot 3 465 445 du cadastre du Québec et identifié au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3878-05-5167, à l'effet de permettre l'agrandissement de la résidence, soit un demi étage, le tout tel que montré sur les plans fournis par la propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet rencontre les critères relatifs aux interventions sur un bâtiment existant du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la route du Fleuve;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 116, route du Fleuve Ouest tel que décrit précédemment;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 116, route du Fleuve Ouest, tel que décrit précédemment.

### LOISIRS

2016-08-184

#### 7.1 Achat d'exerciseurs

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de procéder à l'achat de trois (3) exerciseurs, une poubelle, deux (2) bancs et un support à vélos, de la compagnie *PARIS*, pour la somme de 12 435 \$ avant taxes.

### TRAVAUX PUBLICS

2016-08-185

#### 8.1 Offre de services du service de génie municipal de la MRC de La Mitis dans le projet de réfection de la rue des Érables

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'accepter l'offre de services datée du 7 juillet 2016, présentée par monsieur Antoine Vallières-Nolet, ingénieur au service de génie municipal de la MRC de La Mitis, pour des services professionnels pour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

la réalisation de plans et devis, gestion de projet et surveillance du projet de réfection de la rue des Érables. Les honoraires professionnels à verser pour la réalisation de ce mandat sont de 16 621 \$.

2016-08-186

### 8.2 Offre de services du service de génie municipal de la MRC de La Mitis dans le projet de réfection des rues Dechamplain et Saint-Antoine

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter l'offre de services datée du 7 juillet 2016, présentée par monsieur Antoine Vallières-Nolet, ingénieur au service du génie municipal de la MRC de La Mitis, pour des services professionnels pour la réalisation de plans et devis, gestion de projet et surveillance du projet de réfection des rues Dechamplain et Saint-Antoine. Les honoraires professionnels à verser pour la réalisation de ce mandat sont de 3 974 \$.

2016-08-187

### 8.3 Offre de services du service de génie municipal de la MRC de La Mitis dans le projet de réfection et de prolongement du trottoir - route du Fleuve Ouest

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accepter l'offre de services datée du 12 juillet 2016, présentée par monsieur Antoine Vallières-Nolet, ingénieur au service de génie municipal de la MRC de La Mitis, pour les services professionnels dans le projet de réfection et de prolongement du trottoir sur la route du Fleuve Ouest. Les honoraires professionnels à verser pour la réalisation de ce mandat sont de 9 126 \$.

2016-08-188

### 8.4 Soumissions pour services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique du prolongement des services de la route 132 Ouest, le 12 juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions s'est faite le 22 juillet 2016 et que le résultat est le suivant :

GHD Consultants Itée	14 371,88 \$
Englobe	15 274,43 \$

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'octroyer le mandat pour services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique à la firme *GHD Consultants Itée*, pour la somme de 14 371,88 \$, taxes incluses.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-08-189

### 9.1 Achat d'appareils respiratoires

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'acheter deux (2) appareils respiratoires ainsi que 4 cylindres de la compagnie *Aero-Feu* pour la somme de 13 210 \$ avant taxes. La somme



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

nécessaire à l'achat de ces équipements, sera empruntée au fonds de roulement pour une période de trois ans.

### 10. CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la correspondance courante.

### AFFAIRES NOUVELLES

2016-08-190

#### 11.1 Services professionnels pour la réalisation de deux (2) forages sur la rue des Érables

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'octroyer un mandat pour services professionnels pour la réalisation de deux (2) forages sur la rue des Érables à la firme *GHD Consultants ltée*, pour la somme de 1 830 \$ avant taxes.

2016-08-191

#### 11.2 Congédiement de monsieur Kevin Jalbert

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu de mettre fin au lien d'emploi avec monsieur Kevin Jalbert en date du 6 août 2016.

### 12. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. État des rues municipales
2. Nouvel arrêt, rue des Érables
3. Dérogation mineure - 168, route du Fleuve Est
4. Dossier du prolongement des services de la route 132 Ouest
5. Piste cyclable
6. Félicitations pour l'entretien des aires publiques
7. Travaux d'entretien sur la plage
8. Ajout d'accessoires sur la Promenade
9. Arrosage des fleurs
10. Stationnement de véhicules récréatifs
11. Circulation des quadriporteurs

2016-08-192

### 13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Paul-Eugène Gagnon

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe